



# Mairie de Fontenay le Vicomte

## ARRETE DU MAIRE PORTANT FERMETURE DU LAVOIR

N°2025-30

Le Maire de la Commune de Fontenay-le-Vicomte,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

**CONSIDÉRANT** que des actes de vandalisme ont été constatés le 17 avril 2025 sur le lavoir situé rue de la Salle,

**CONSIDÉRANT** que ces actes ont causé des dégradations mettant en péril la sécurité des usagers et des riverains,

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le lavoir situé Rue de la Salle est fermé au public à compter du 17 avril 2025 et ce, jusqu'à nouvel ordre.

**Article 2** : Toute infraction au présent arrêté fera l'objet de poursuites conformément aux lois en vigueur.

**Article 3** : Le présent arrêté est valable du jeudi 17 avril 2025 et jusqu'à nouvel ordre.

**Article 4** : Madame le Maire, Mesdames les secrétaires de Mairie, Messieurs les employés communaux des services techniques municipaux, Monsieur le Commandant de la gendarmerie de Ballancourt, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié par affichage aux lieux habituels dans le village.

Fontenay-le-Vicomte, le 17 avril 2025

Le Maire  
Valérie MICK RIVES

